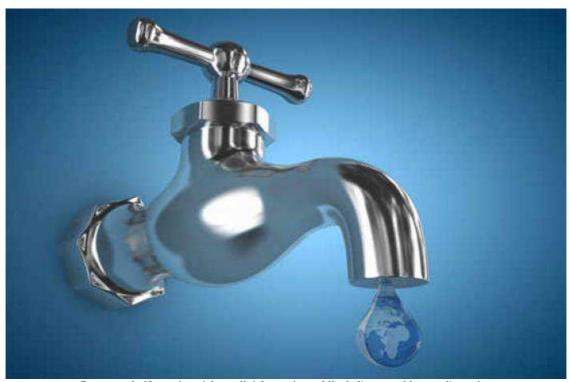
LE FUGERET

eau potable

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE

PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Exercice 2021



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs

peut être obtenu sur le s

Sous-préfecture de Castellane

ré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

te www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Eaux brutes	5
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
	1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
	1.6.	Eaux traitées	
	1.6.1.	J	
	1.6.2.		
	1.6.3.		
	1.6.4.		
	1.6.5.		
	1.6.6.		
		Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	10
	2.1.	Modalités de tarification	10
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
	2.3.	Recettes	12
3.	Indica	ateurs de performance	13
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	16
	3.3.3.		
	3.3.4.	1 ' '	
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur ! Sig	
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) Erreur! Signet non	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) Erreur ! Signet non	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur! Signet non	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	défini.
4.	Finan	ncement des investissements	
	4.1.	Branchements en plomb	19
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	19
	4.4.	Amortissements	
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et le	-
		nementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibéran	
		exercice	
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	22

RF Sous-préfecture de Castellane

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le	service est géré au niveau ☑ communal			
	☐ intercommunal			
•	Nom de la collectivité : Le Fugeret			
,	Nom de l'entité de gestion : eau potable			
,	Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.):	Commune		
,	Compétences liées au service :			
		Oui	Non	
	Production	\square		
	Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)			
	Traitement (1)			
	Transfert	\checkmark		
	Stockage (1)			
	Distribution	\square		
	(1) A compléter			
,	Territoire desservi (communes adhérentes au serv	vice, secteurs	et hameaux desservis, etc.) : Le Fu	geret
,	Existence d'une CCSPL		☑ Non	
ıu	Existence d'un schéma de distribution Oui, d sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	late d'approb	ation*:	
,	Existence d'un règlement de service	late d'approb	ation*: Non	
,	Existence d'un schéma directeur Oui, d	ate d'approb	ation*: Non	
j	1.2. <u>Mode de gestion du service</u>			



Le service est exploité en ☑□ Régie par Régie à autonomie financière

^{*} Approbation en assemblée délipérante
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/09/2022
004-210400909-20220923-DE_2022_028-DE

Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert 345 habitants au 31/12/2021 (348 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés *1.4.*



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 245 abonnés au 31/12/2021 (246 au 31/12/2020).

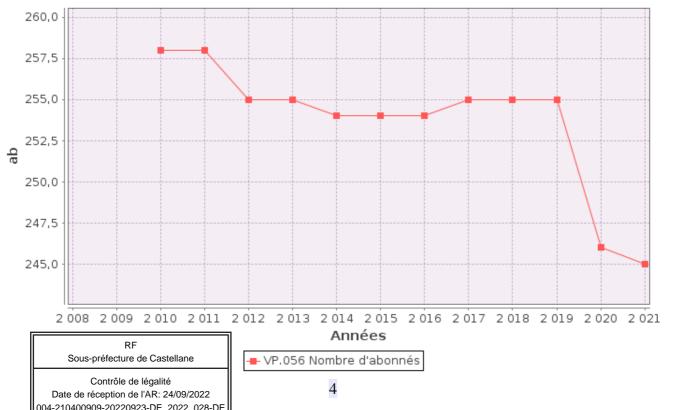
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Le Fugeret					
Total	246			245	-0,4%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 49 abonnés/km au 31/12/2021 (____ abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,41 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,41 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de ____ m³/abonné au 31/12/2021. (____ m³/abonné au 31/12/2020).



004-210400909-20220923-DE 2022 028-DE

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

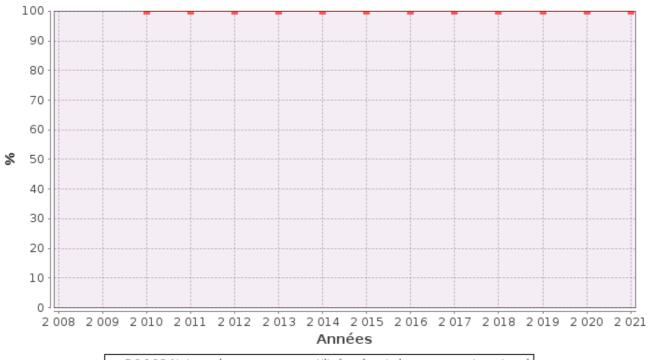


Le service public d'eau potable prélève ____ m³ pour l'exercice 2021 (107 613 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Source "Dalui"			0	_0	%
Source "Adoux la vaire"			107 613	107913	%
Source "Les Pellegrins"			0	0_	%
Total			107 613	107913	%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



DC.192 Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)

RF Sous-préfecture de Castellane

1.5.2. Achats d'eaux brutes

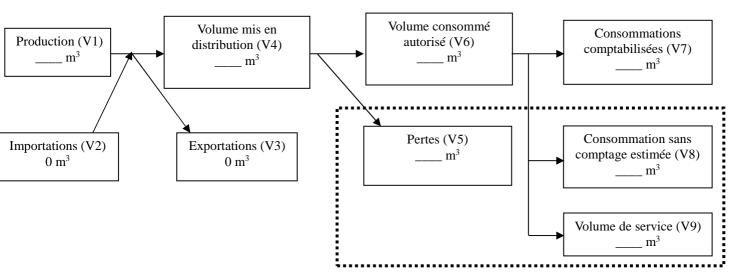


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fouritisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. <u>Production</u>



Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Source "Dalui"	0	0_	%	80
Source "Adoux la vaire"	107 613	_107913	%	80
Source "Les Pellegrins"	0	_0	%	80
Total du volume produit (V1)	107 613	107913	%	

Commentaire concernant le total du volume produit : DECLARATION AGENCE DE L EAU 107 613m3 (2020) 107913m3 (2021)



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	%	0

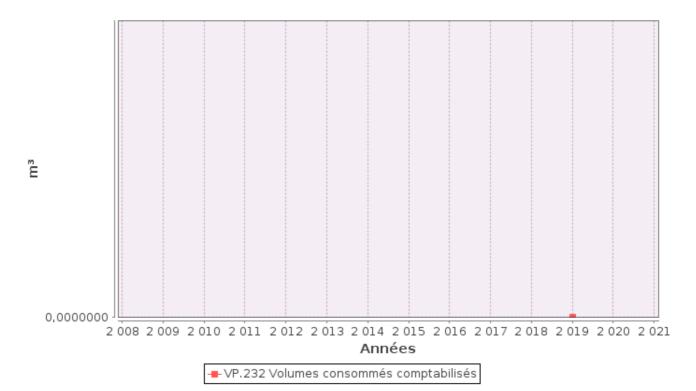
RF Sous-préfecture de Castellane



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			%
Abonnés non domestiques	0	0	%
Total vendu aux abonnés (V7)			%
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés domestiques : FORFAIT déclaration Agence de l'Eau 18 474 m3



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)			%
Volume de service (V9)			%

8

Commentaire concernant le volume consommé sans comptage : FORFAIT

Commentaire concernant le Wolume de service sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/09/2022
004-210400909-20220923-DE_2022_028-DE

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.6. <u>Volume consommé autorisé</u>



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)			%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 5 kilomètres au 31/12/2021 (____ au 31/12/2020).

RF Sous-préfecture de Castellane

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :



de

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
etivité	
100,2 €	120,2 €
0 €/m³	0 €/m³
€	€
ances	
5,5 %	5,5 %
€/m³	€/m³
€/m³	€/m3
€/m³	€/m³
€/m³	€/m³
	0 €/m³ € ances 5,5 % — €/m³ — €/m³ — €/m³

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/09/2022
004-210400909-20220923-DE_2022_028-DE

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	100,20	120,20	20%		
Part proportionnelle	0,00	0,00	%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	100,20	120,20	20%		
Part du délégataire (et	n cas de délégation de s	ervice public)			
Part fixe annuelle			%		
Part proportionnelle			%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%		
Taxes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)			%		
VNF Prélèvement :			%		
Autre :			%		
TVA	5,51	6,61	20%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	32,62	22,59	-30,8%		
Total	132,82	142,79	7,5%		
Prix TTC au m³	1,11	1,19	7,2%		



 $ATTENTION: \underline{l'indicateur\ prix\ prend\ en\ compte\ l'ense} \\ mble\ de\ la\ compétence\ de\ la\ production\ \grave{a}\ la\ distribution.$

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/09/2022
004-210400909-20220923-DE_2022_028-DE

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Le Fugeret		

Les volumes consommés		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectue	ée avec une fr	réquence :
		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Les volumes facturés au t	itre de l'anné	e 2021 sont dem ³ /an (m ³ /an en 2020).
•		évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux n du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 31 490 € (32 115 € au 31/12/2020).

RF Sous-préfecture de Castellane Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/09/2022

004-210400909-20220923-DE_2022_028-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2021
Microbiologie	17	3	18	3
Paramètres physico-chimiques	17	0	18	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

004-210400909-20220923-DE 2022 028-DE

taux de conformité =
$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés - nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	82,4%	83,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	94,4%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2E *3.2.*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis

5 points des caléments de fonnaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au Les Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/09/2022

13

	_		
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	NUX		
(15 points)		T	
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		•
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or	nt été obtenus en partie	A et B)	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
compeni	· · · · · ·		
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points	Oui Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau	oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points		
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	Oui	10

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

RF Sous-préfecture de Castellane

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	%	100 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	0 %

RF Sous-préfecture de Castellane Commentaire concernant le rendement du réseau : FORFAIT



3.3.2. <u>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</u>



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

 $indice \ linéaire \ des \ volumes \ non \ comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire \ du \ réseau \ de \ desserte \ en \ km}$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de ____ m³/j/km (____ en 2020).

Commentaire: FORFAIT

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/09/2022
004-210400909-20220923-DE_2022_028-DE

3.3.3. <u>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</u>



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de ____ m³/j/km (____ en 2020).

Commentaire: FORFAIT

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (_____ en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrête préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

Pour rappel : <u>DEPENSES IMPREVUES 2021 dues à l'assèchement de la source des Adoux le 1er</u> octobre 2021

(problème toujours existant)

- Renouvellement de la pompe située au Pont de Valino pour le captage de la source 3 747.90€ TTC
- Electricité pour le pompage
 2 300€ TTC/trimestre
- Frais d'analyses
 808.20€ TTC (du 01/10 au 31/12/2021)
- Etude recherche 2 670€ TTC

RF Sous-préfecture de Castellane

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
Montant remodurse durant i exercice en €	en intérêts		

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 13 241.95 € (_____ € en 2020).

Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 24/09/2022
004-210400909-20220923-DE_2022_028-DE

4.5. <u>Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service</u>

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. <u>Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice</u>

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

RF Sous-préfecture de Castellane

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé
0 € ont été abandonnés et/ou versés à u	n fonds de ∞lidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020)

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Sous-préfecture de Castellane

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	348	345
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,11	1,19
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	82,4%	83,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	94,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	71	71
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

RF Sous-préfecture de Castellane